

NOTE RAPIDE

DE L'INSTITUT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME - ÎLE-DE-FRANCE N° 737



ÉCONOMIE

Janvier 2017 • www.lau-ldf.fr

25 000

TRANSFERTS D'ÉTABLISSEMENTS
CONCERNENT L'ÎLE-DE-FRANCE
CHAQUE ANNÉE

18 400 changent de communes
au sein de la région
2 400 emménagent en Île-de-France
4 000 déménagent en province

LA PETITE COURONNE AU CŒUR DES TRANSFERTS D'ÉTABLISSEMENTS FRANCILIENS

CHAQUE ANNÉE, 25 000 ÉTABLISSEMENTS FRANCILIENS QUITTENT LEUR COMMUNE. CES DÉMÉNAGEMENTS OU « TRANSFERTS », POUR LES TROIS QUARTS INTERNES À L'ÎLE-DE-FRANCE, SONT UN INDICATEUR ESSENTIEL POUR ÉVALUER SON ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE. DANS QUELLE MESURE ONT-ILS UN IMPACT SUR LA DYNAMIQUE DU TISSU PRODUCTIF ET SUR L'EMPLOI ? QUELLES SONT LES MOTIVATIONS ET LES ARBITRAGES OPÉRÉS PAR LES ENTREPRISES DANS CES MOUVEMENTS GÉOGRAPHIQUES ?

Plusieurs événements jalonnent la vie d'un établissement. En premier lieu sa création (encadré Sources et définitions p. 6), puis, au cours de son développement, l'établissement peut être transféré : on parle alors d'emménagements pour les transferts entrants et de déménagements pour les transferts sortants. Enfin, l'établissement peut céder ou arrêter son activité : c'est la cession ou la cessation. Cette *Note rapide* rend compte des tendances qui se dégagent sur la période récente 2009-2014, comparée à la période précédente 2004-2009, notamment en termes de recomposition territoriale et sectorielle sous l'impact de ces transferts.

SEULEMENT 3% DES EMPLOIS SALARIÉS FRANCILIENS CONCERNÉS CHAQUE ANNÉE

En Île-de-France, entre le 1^{er} janvier 2009 et le 1^{er} janvier 2014, en moyenne 160 400 établissements sont créés ou réactivés chaque année, soit un taux de création de 18 % (figure 1). Ces événements concernent en moyenne 3,4 % des emplois salariés franciliens.

À l'opposé, sur cette même période, 118 000 établissements franciliens cessent définitivement leur activité chaque année, soit l'équivalent de 13 % du tissu productif régional. Ces cessations entraînent la disparition de 136 500 emplois par an, soit 3,5 % des emplois salariés de la région.

Ces événements qui ont trait à la démographie des établissements ne déterminent pas à eux seuls l'évolution du volume d'emplois salariés franciliens. Celui-ci dépend également des dynamiques de l'emploi dans les établissements pérennes : ceux où l'emploi progresse créent l'équivalent de 8,7 % de l'emploi salarié régional, tandis que ceux où l'emploi régresse en perdent presque autant (8,2 %). Enfin, l'emploi salarié francilien peut également être affecté par les transferts d'établissements, mais à la marge. Entre 2009 et 2014, en moyenne 38 900 établissements par an emménagent



vers une nouvelle adresse en Île-de-France (les « entrants »), leur ancienne implantation pouvant se trouver hors ou au sein de la région (parfois même dans la même commune). Ces mouvements concernent 115 400 emplois salariés.

Dans un mouvement inverse, 40 800 établissements et 120 800 salariés quittent chaque année leur adresse francilienne (les « sortants ») pour une nouvelle implantation, hors ou au sein de la région. En Île-de-France, l'ensemble de ces mouvements concerne donc en moyenne 3 % des emplois salariés chaque année (un établissement quittant un site pour un autre n'est compté qu'une seule fois).

Même si les transferts pèsent relativement peu dans la dynamique du tissu productif francilien, ils sont un indicateur de l'attractivité économique de la région et de ses différents territoires. En effet, le jeu des transferts entre communes reflète les arbitrages des entreprises en termes de localisation de leurs établissements, en fonction de différents critères liés au territoire, tels que le coût du foncier, la main-d'œuvre qualifiée disponible, ou l'existence de débouchés.

CHAQUE ANNÉE, 25 000 TRANSFERTS D'ÉTABLISSEMENTS CONCERNENT L'ÎLE-DE-FRANCE

En se limitant aux établissements qui changent de commune (l'analyse porte sur une moyenne annuelle de 2009 à 2014), près de 25 000 établissements déménagent l'ensemble de leurs moyens de production d'une commune à une autre : soit au sein de l'Île-de-France, soit de la province vers l'Île-France ou de l'Île-de-France vers la province. Parmi eux, 2 400 viennent d'une autre région, 4 000 partent en province et 18 400 changent de commune au sein de la région (figure 2). La comparaison entre la période 2009-2014 et la précédente 2004-2009 montre que les transferts ont augmenté de 25 %

et de façon un peu plus rapide pour les transferts entre l'Île-de-France et la province.

Les établissements de petite taille sont les plus mobiles car les transferts sont facilités lorsque les moyens de production et le nombre de salariés sont limités. Les deux tiers des transferts intercommunaux sont réalisés au sein de l'Île-de-France et 85 % des entrées ou sorties de la région concernent des établissements sans salariés (autoentrepreneurs, chefs d'entreprise, professions libérales, etc.). Chaque année, en moyenne, on ne compte que 200 transferts d'établissements de plus de 50 salariés, dont plus de 90 % se font au sein de la région.

Figure 2 : 25 000 établissements ont changé de commune sur la période 2009-2014

Nombre de transferts intercommunaux d'établissements concernant l'Île-de-France (moyenne annuelle)

	2004-2009	2009-2014
Total des transferts	19 700	24 800
dont internes	15 000	18 400
entrants	1 700	2 400
sortants	3 000	4 000
Solde des transferts	-1 300	-1 600

Champ : transferts intercommunaux uniquement.
Source : Insee, REE-Clap

L'ÎLE-DE-FRANCE DÉFICITAIRE EN NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS, COMPARÉE À L'ENSEMBLE DES RÉGIONS FRANÇAISES

En Île-de-France, la mobilité des établissements est forte : c'est la région française qui enregistre le plus grand nombre de transferts intercommunaux par rapport au stock d'établissements existants.

Les trois quarts de ces transferts sont internes à la région. Parmi le quart restant, les transferts entrants sont moins nombreux que les transferts sortants. Ce constat est vérifié avec chacune des régions de

Figure 1 : en Île-de-France, les transferts d'établissements concernent en moyenne 3 % des emplois salariés par an
Événements économiques affectant le tissu productif et emplois salariés concernés, entre les 1^{er} janvier 2009 et 2014

	Établissements		Emplois salariés	
	Nombre par an	% dans le total en début d'année	Nombre par an	% dans le total en début d'année
Entrées	204 200	22,4	271 900	7,0
Créations, réactivations	160 400	17,6	132 800	3,4
Reprises	4 900	0,5	23 700	0,6
Transferts (emménagements)	38 900	4,3	115 400	3,0
Sorties	163 700	17,9	281 000	7,2
Cessations	118 000	12,9	136 500	3,5
Cessions	4 900	0,5	23 700	0,6
Transferts (déménagements)	40 800	4,5	120 800	3,1
Évolution dans les établissements pérennes				
Augmentation dans les établissements en croissance			337 100	8,7
Diminution dans les établissements perdant des emplois			317 300	8,2

Champ : transferts intercommunaux et intracommunaux.

Note : les cessions-reprises sont un jeu à somme nulle.

Source : Insee, REE et Clap

POURQUOI CERTAINES ENTREPRISES SOUHAITENT QUITTER L'ÎLE-DE-FRANCE ?

L'IAU îdF a analysé les cahiers des charges d'une cinquantaine d'entreprises franciliennes ayant engagé une étude approfondie de relocalisation dans une autre région française, avec l'appui de la société Regional Partner. Dans quatre cas sur dix, le projet de déménagement est né de la volonté personnelle du dirigeant, qui souhaite s'installer dans une autre région, avec laquelle il a une attache affective forte (lieu de naissance, études, résidence secondaire, etc.). Les entreprises sont souvent de petite taille et exercent dans le secteur des services (conseil, import/export, e-commerce, etc.). Ces transferts sont parfois facilités par une installation restant proche de l'Île-de-France et assurant un lien fort avec les clients. Dans deux cas sur dix, il s'agit d'une logique de rapprochement avec un autre établissement de l'entreprise (fabrication, distribution, siège social, commerce-marketing), voire avec un client principal. L'entreprise consolide ainsi son site dans une autre région, y compris pour limiter certains coûts.

Dans deux cas sur dix, la raison est surtout d'ordre immobilier : les locaux occupés ne sont plus adaptés car l'entreprise croît ou a besoin de les moderniser. Elle souhaite cependant conserver ses salariés et recherche donc de nouveaux locaux dans une zone géographique à proximité ou dans une région voisine. Enfin, dans deux cas sur dix, l'entreprise a adopté une logique d'optimisation financière de ses coûts, qu'elle soit en difficulté ou pas. Elle souhaite donc se réinstaller dans une autre région française, voire à l'étranger, essentiellement pour réduire ses frais. En fonction de sa stratégie, elle modulera son choix en tenant compte d'autres facteurs comme celui de la mobilité de ses salariés.

France métropolitaine (figure 3). Entre 2009 et 2014, l'Île-de-France a ainsi perdu 1 600 établissements par an au jeu des transferts, mais a presque maintenu ses effectifs salariés (perte limitée à 40 salariés). Les établissements qui quittent la région vont s'implanter principalement en Provence-Alpes-Côte-d'Azur, sur la façade atlantique, en Auvergne-Rhône-Alpes et dans le reste du Bassin parisien. Les villes les plus attractives sont Lyon, Marseille, Nantes, Bordeaux et Toulouse.

LES FLUX D'EMPLOIS S'ÉQUILIBRENT AVEC LES AUTRES RÉGIONS FRANÇAISES

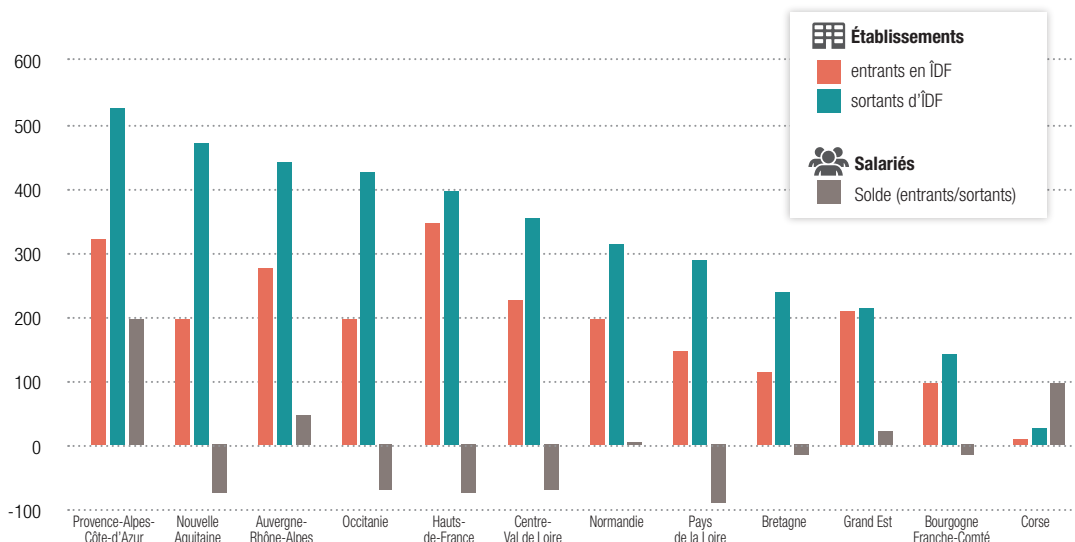
Malgré des départs d'établissements plus importants que les arrivées, la situation est plus équilibrée en matière d'emploi. Les 2 700 emplois transférés tous les ans vers d'autres régions sont compensés par ceux qui entrent. Ceci s'explique par une taille moyenne un peu plus importante des établissements qui emménagent en Île-de-France. Ces établissements fondent leur décision d'installation dans la région-capitale sur des choix économiques. Pour les petits établissements qui quittent la région, plus fréquemment sans salariés, les motivations peuvent renvoyer à des considérations personnelles autant que professionnelles (encadré ci-contre).

DE NOMBREUX TRANSFERTS AVEC LA PROVINCE DANS LES SERVICES AUX ENTREPRISES

L'intensité des transferts diffère selon le secteur d'activité. Sur la période 2009-2014, un quart des établissements entrant sur le territoire francilien relève du secteur des services aux entreprises, notamment les activités de conseil. Viennent ensuite la construction et le commerce. Ceux qui sortent exercent également plus souvent dans les services aux entreprises et le commerce, mais aussi dans les activités de la santé, l'enseignement ou l'action sociale (professions paramédicales ou formation continue pour adultes, par exemple).

Entre 2009 et 2014, en Île-de-France, le secteur de la construction se distingue par un plus grand nombre d'établissements entrants (375) que sortants (270), en moyenne annuelle, mais générant un gain annuel d'emplois peu significatif (60). Ce constat pourrait s'expliquer en partie par le chantier du Grand Paris, notamment celui des infrastructures de transport (Grand Paris Express), qui attire en Île-de-France de nombreux établissements de la construction. Dans les autres secteurs d'activité, la situation est

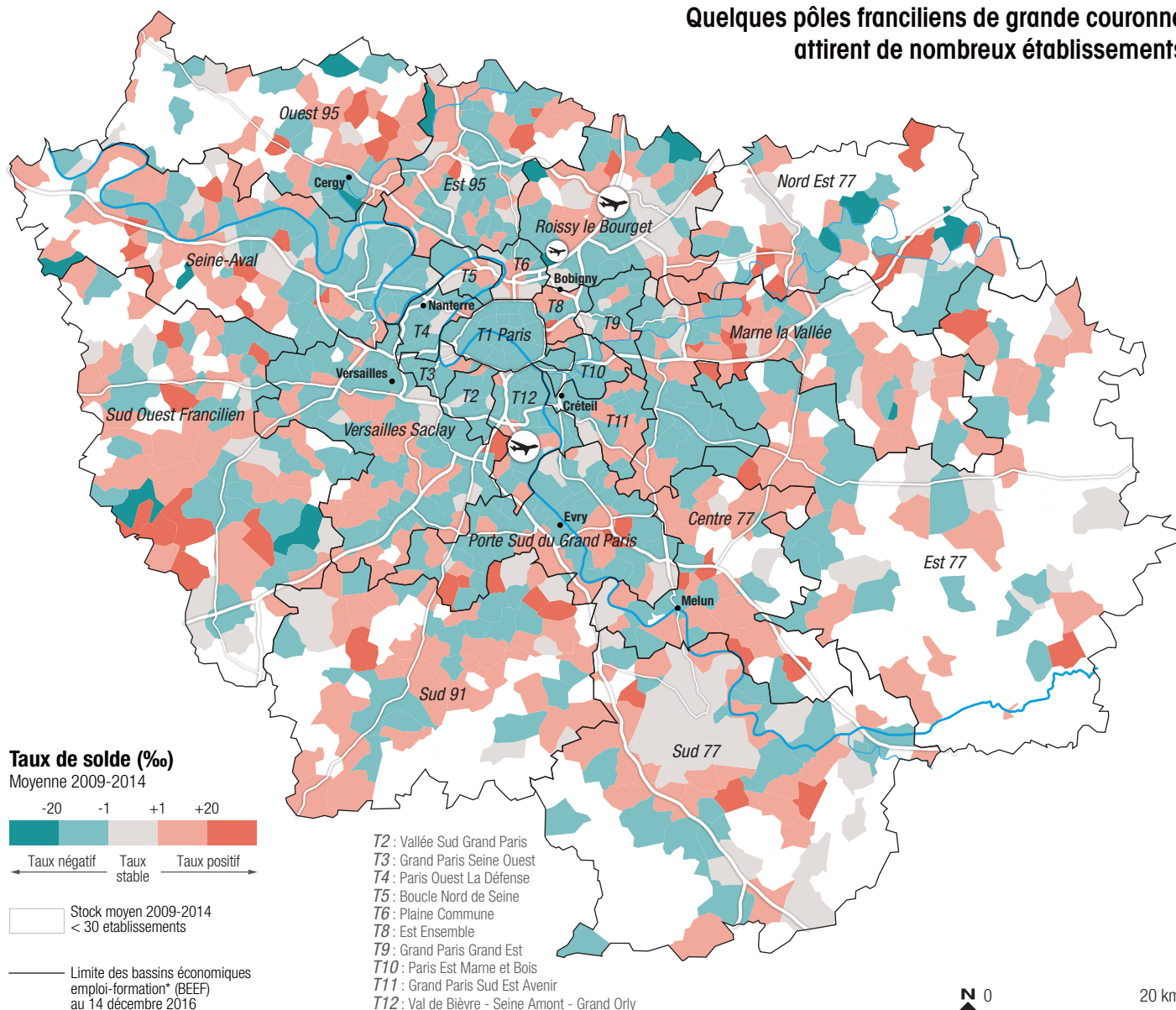
Figure 3 : plus de transferts sortants d'Île-de-France que de transferts entrants



Transferts interrégionaux d'établissements et solde des effectifs salariés impliquant l'Île-de-France entre 2009 et 2014 (moyenne annuelle).

Champ : transferts intercommunaux uniquement.

Quelques pôles franciliens de grande couronne attirent de nombreux établissements



* BEEF : périmètres géographiques de référence pour identifier les besoins en compétences au regard des enjeux économiques des territoires et définir une offre de formation adaptée aux réalités du tissu économique.

Taux de solde moyen des transferts d'établissements sur la période 2009-2014.

Lecture : cette carte illustre l'impact des transferts d'établissements sur le stock existant à l'échelle communale (nombre de transferts entrants/nombre de transferts sortants) pour 1 000 établissements existants.

Note : Paris est ici considérée comme une commune.

inversée (davantage d'établissements sortants que d'entrants), mais cela ne va pas toujours de pair avec une perte d'effectifs salariés. C'est le cas notamment des services aux entreprises, qui gagnent 180 emplois par an en moyenne (gain le plus élevé), alors que les déménagements vers la province sont deux fois plus importants que les emménagements. Cela concerne aussi les activités financières, l'information/communication et les services aux particuliers.

LA PETITE COURONNE, TERRITOIRE DE LA MOBILITÉ DE L'ENTREPRISE

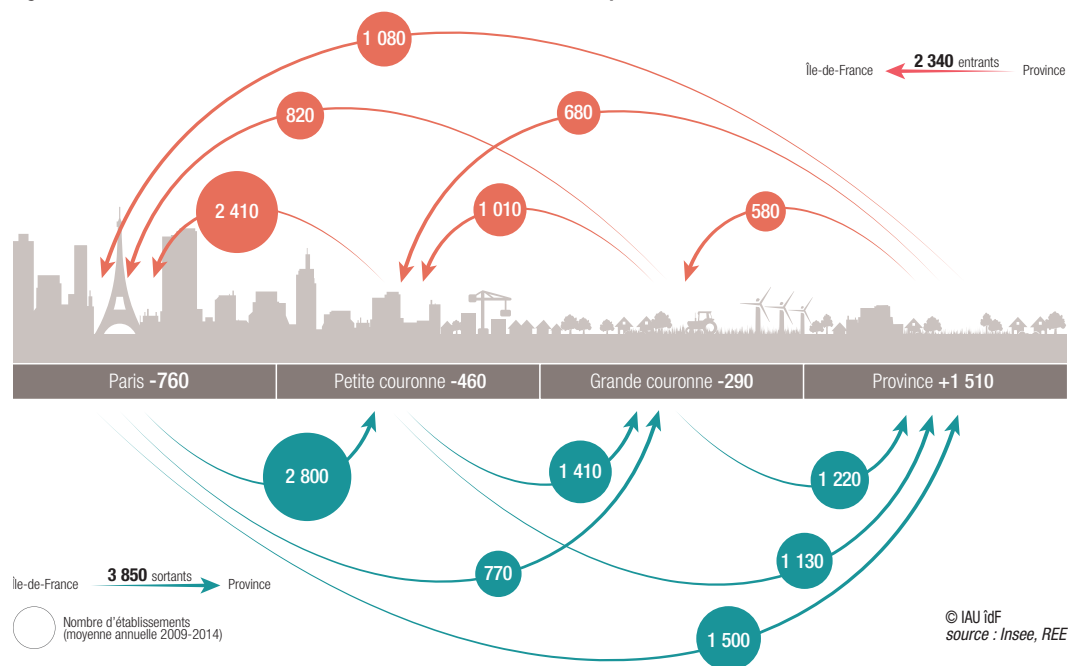
Trois transferts d'établissements sur quatre (déménagements ou emménagements) s'effectuent à l'intérieur de la région. Sur la période 2009-2014,

en moyenne, 18 400 établissements par an changent de commune au sein de la région francilienne. Contrairement à la période précédente, le desserrement de l'activité économique vers la grande couronne s'est amoindri.

L'importance des transferts internes à l'Île-de-France met en évidence la dynamique économique de la proche couronne (figure 4). La majorité des échanges de Paris s'effectue avec la petite couronne : 56 % des établissements qui emménagent à Paris viennent des départements limitrophes, notamment des Hauts-de-Seine (19 % de grande couronne et 25 % de province).

Toutefois, la capitale attire également des entreprises auparavant installées en grande couronne, notamment dans le secteur de la construction.

Figure 4 : les transferts d'établissements et la forte mobilité en petite couronne



Lecture : entre 2009 et 2014, 2 800 établissements par an partent de Paris pour s'installer en petite couronne et 2 410 établissements de petite couronne viennent s'installer à Paris. Le solde migratoire de Paris est déficitaire (-760 établissements) ; celui de la province avec l'ensemble de l'Île-de-France est positif (+1 510 établissements).

Note : Paris est considérée comme une commune. Les transferts internes (déménagements au sein des arrondissements de Paris, ou des communes de la petite couronne ou de la grande couronne) ne sont pas comptabilisés dans ce schéma.

Enfin, 55 % des établissements quittant Paris s'installent en petite couronne, en particulier les établissements de conseil aux entreprises et les agences de communication. En termes de transferts d'établissements, Paris est déficitaire avec la petite couronne, mais excédentaire avec la grande couronne.

En petite couronne, le taux de mobilité avec l'extérieur sur la période 2009-2014 est élevé : 4,2 % des établissements présents viennent de s'y installer ou vont la quitter au cours de l'année, contre 2,4 % à Paris et 2,6 % dans les départements de grande couronne. Cette mobilité témoigne à la fois de l'attractivité économique du territoire (implantation de nouvelles entreprises, notamment dans les activités de conseil et communication), mais aussi de mouvements de départs, sans doute liés à la pression foncière.

DE NOMBREUX TRANSFERTS INTERNES DANS LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION

Les transferts d'établissements dans le secteur de la construction sont élevés à Paris, en Seine-Saint-Denis et dans le Val-d'Oise. La Seine-Saint-Denis bénéficie particulièrement de cette forte mobilité : 30 % des établissements qui s'y installent sont spécialisés dans la construction, contre 12 % seulement dans les Hauts-de-Seine. En 2013 par exemple, GDF-Suez Énergie Services a emménagé à Saint-Denis en provenance de Paris, avec 1 000 salariés.

Plus généralement, les transferts sont plus importants dans le secteur de l'information et de la communication et moindres dans le secteur de l'hébergement et de la restauration, en comparaison avec la structure sectorielle du stock d'établissements de chaque département francilien.

UN QUART DES DIRIGEANTS PARISIENS SOUHAITE DÉMÉNAGER SON ENTREPRISE DANS UN DÉLAI DE TROIS ANS

Parmi les 500 entrepreneurs parisiens interrogés en 2016, 23 % projettent de transférer leur entreprise, ou une partie de celle-ci, d'ici à trois ans. Les chefs d'entreprise du « commerce de détail et les services de proximité » sont ceux qui envisagent le moins souvent un déménagement (18 %) car ils souhaitent conserver leur emplacement géographique pour être à proximité de leur clientèle.

Les dirigeants d'entreprise du secteur de la construction sont, à l'inverse, les plus susceptibles de déménager (25 %) : les entreprises de construction réalisant la majorité de leur activité sur des chantiers, leur localisation compte moins.

Parmi les dirigeants qui envisagent un déménagement, une majorité souhaite rester proche de leur emplacement actuel : 43 % resteraient à Paris, 8 % iraient dans des communes limitrophes de Paris et 3 % ailleurs en Île-de-France. Enfin, 19 % choisiraient la province et 13 % l'étranger (14 % d'indécis).

Parmi ceux qui n'envisagent pas de transférer leur entreprise : 41 % souhaitent rester à proximité de leurs clients ou fournisseurs, 30 % veulent profiter d'une adresse parisienne, et 19 % conserver un gain de temps pour les trajets domicile-travail.

Source : enquête de conjoncture de la CCI Paris Île-de-France, réalisée par Médiamétrie en septembre 2016.

QUELQUES PÔLES EN GRANDE COURONNE CONCENTRENT LES TRANSFERTS LES PLUS IMPORTANTS

Les communes franciliennes qui gagnent des établissements au jeu des transferts entre 2009 et 2014 sont majoritairement localisées en grande couronne (carte p.5). C'est le cas notamment des pôles du Grand Roissy, Versailles-Saclay, Cergy-Pontoise ou Marne-la-Vallée, et également de certains territoires, de moindre envergure économique, dans le secteur de Rambouillet, de Nemours, du Mantois ou encore de Meaux. La plupart des communes de la Métropole du Grand Paris (MGP) perdent des établissements plus qu'elles n'en gagnent sur la période. Seules quelques communes limitrophes de Paris affichent un solde positif, notamment Bagnoleux, Issy-les-Moulineaux, Saint-Denis, Montreuil et Gennevilliers. Cependant, un gain en nombre d'établissements n'est pas toujours synonyme de gain d'emplois. C'est le cas de Bagnoleux, dont le solde des transferts est le plus élevé des communes de la MGP (+20 % en moyenne par an) entre 2009 et 2014, mais qui perd en moyenne une quarantaine de salariés par an sur cette même période.

En conclusion, les transferts d'établissements sont significatifs d'importantes dynamiques économiques. Ils jouent un rôle dans la recomposition de la géographie économique et contribuent à la spécialisation des territoires. La mobilité des établissements reflète donc les capacités de transformation du tissu économique. Les emplois se développent majoritairement dans les établissements transférés en interne à la région. Mais l'emploi dépend également des autres tendances démographiques qui peuvent affecter un secteur : les créations et les cessations d'établissements, et, plus encore, son évolution dans les établissements pérennes, ceux qui ne bougent pas. ■

Carine Camors et Vincent Gollain, directeur du département économie de l'IAU îdF
Céline Calvier, Lynda Pichard, Insee Île-de-France
Yves Burfin, Crocisé de la CCI Île-de-France

SOURCES ET DÉFINITIONS

Les données sur les établissements proviennent du répertoire des entreprises et des établissements (REE) du Système informatisé du répertoire national des entreprises et des établissements (Sirene). Les effectifs salariés sont issus du système d'information connaissance locale de l'appareil productif (Clap).

Définitions

Sur un territoire, on comptabilise l'ensemble des entrées et sorties d'établissements dans le tissu productif, hors flux avec l'étranger. Les établissements entrent dans le stock par création (mise en œuvre de nouveaux moyens de production), transferts entrants (emménagements), reprises (reprise des moyens de production par un nouvel établissement avec continuité entre la situation du cédant et celle du repreneur), ou réactivation (remise en route d'un établissement avec la même activité moins d'un an après l'avoir interrompue).

Les sorties correspondent aux cessations d'activité, transferts sortants (déménagements) et cessions.

Les transferts intercommunaux correspondent au transfert complet pur des moyens de production d'une commune à une autre. Ils sont ainsi comptabilisés en transfert entrant dans la commune d'arrivée et en transfert sortant dans la commune de départ.

Le taux d'entrée est le nombre d'établissements entrants de la zone rapporté au stock moyen d'établissements de la période concernée.

Le taux de sortie est le nombre d'établissements sortants de la zone rapporté au stock moyen d'établissements de la période.

Le taux de mobilité externe est la somme du taux d'entrée et du taux de sortie, et du taux de mobilité interne.

Le taux de solde est la différence entre les nombres d'entrées et de sorties d'établissements de la zone rapportée au stock moyen d'établissements de la période concernée.

RESSOURCES

- Omont Laure, Burfin Yves, « Les transferts d'établissements franciliens se font essentiellement au sein de la région », Insee, *Île-de-France à la page*, n° 334, mai 2010.

Sur le site de l'IAU îdF

Rubrique Économie : analyses, débats, rencontres, études et publications.
<http://bit.ly/2j9tX2x>

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Fouad Awada

RÉDACTION EN CHEF

Isabelle Barazza

MAQUETTE

Olivier Cransac

INFOGRAPHIE - CARTOGRAPHIE

Pascale Guéry

MÉDIATHÈQUE/PHOTOTHÈQUE

Claire Galopin, Julie Sarris

FABRICATION

Sylvie Coulomb

RELATIONS PRESSE

Sandrine Kocki

sandrine.kocki@iau-idf.fr

IAU île-de-France

15, rue Falguière
75740 Paris Cedex 15
01 77 49 77 49

ISSN 1967-2144
ISSN ressource en ligne
2267-4071



www.iau-idf.fr



INSTITUT
D'AMÉNAGEMENT
ET D'URBANISME

